

# AVIS DE CONVOCATION NOTICE OF MEETING

À tous les membres du conseil de la Municipalité de Chelsea, avis vous est par la présente donné par la soussignée Directrice générale et greffière-trésorière que vous êtes convoqués à une session extraordinaire du conseil qui se tiendra le **21 novembre 2024 à 17 h 45** par visioconférence.

To all Council members of the Municipality of Chelsea, notice is hereby given by the undersigned Director General and Registrar-treasurer that you are summoned to an extraordinary Council meeting to be held **November 21, 2024, at 5:45 p.m.** by videoconference.

L'ordre du jour est le suivant:

The agenda is as follows:



---

## ORDRE DU JOUR SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 21 NOVEMBRE 2024, 17 h 45

---

### AGENDA EXTRAORDINARY SITTING OF COUNCIL NOVEMBER 21, 2024 – 5:45 p.m.

#### OUVERTURE / OPENING

*Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.*

*La Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'utiliser un ton poli et respectueux en tout temps envers tous et de s'abstenir de propos incivils. En ce sens et selon les dispositions législatives à cet égard, les sessions du conseil doivent se dérouler avec politesse, calme, respect et dignité.*

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA
  - 2) RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT
  - 3) PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD
  - 4) SERVICES ADMINISTRATIFS
    - a) Autorisation de signer une entente tripartite à l'égard du programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis pour le projet de résidence pour personnes âgées de la Corporation d'Habitation de Chelsea / Authorization to sign a tripartite agreement regarding the AccèsLogis rent supplement program for Chelsea's Housing Corporation seniors residence project
    - b) Autorisation de signer une entente financière avec Éco Entreprises Québec relativement à la collecte et au transport de matières résiduelles pour le mois de janvier 2025 / Authorization to sign a financial agreement with Éco Entreprises Québec with respect to the collection and transportation of residual materials for the month of January 2025
  - 5) LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING
- 

Donné à Chelsea, Québec ce 18<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.



Me Sheena Ngalle Miano

Directrice générale et greffière-trésorière / Director General and Registrar-Treasurer

**Session extraordinaire du 21 novembre 2024 / November 21, 2024, extraordinary sitting**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ ,  
appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que l'ordre du jour  
gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

## 4) a)

Session extraordinaire du 21 novembre 2024 / November 21, 2024, extraordinary sitting

### **AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE TRIPARTITE À L'ÉGARD DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS POUR LE PROJET DE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES DE LA CORPORATION D'HABITATION DE CHELSEA**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec et la Municipalité de Chelsea désirent aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu;

ATTENDU QUE la Société et la Municipalité peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement;

ATTENDU QUE la Corporation d'Habitation de Chelsea sollicite l'Office municipal d'habitation de l'Outaouais pour la gestion du Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea devra s'engager à défrayer dix pour cent (10 %) du coût du supplément au loyer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu d'autoriser la signature de l'entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de l'Outaouais et la Municipalité de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de confier à l'Office municipal d'habitation de l'Outaouais la responsabilité de gérer toutes les subventions de supplément au loyer rattachées aux logements désignés qui lui seront allouées dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la Corporation d'Habitation de Chelsea selon les dispositions de l'entente tripartite.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité de Chelsea s'engage à défrayer dix pour cent (10 %) du coût du supplément au loyer, le tout selon les modalités établies à l'entente.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## 4) b)

Session extraordinaire du 21 novembre 2024 / November 21, 2024, extraordinary sitting

### **AUTORISATION DE SIGNER UNE 'ENTENTE FINANCIÈRE AVEC ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC RELATIVEMENT À LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE MOIS DE JANVIER 2025**

ATTENDU QUE depuis le 24 octobre 2022, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement du Québec pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement la collecte sélective sur l'ensemble du territoire, en vertu du *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 193-23, la Municipalité de Chelsea s'engageait à participer au projet de regroupement en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 228-23, la Municipalité de Chelsea identifiait et autorisait la Municipalité de La Pêche comme municipalité responsable et signataire de son entente auprès d'Éco Entreprises Québec à partir du moment où celle-ci débute le contrat octroyé conjointement, soit février 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire également signer l'entente financière avec Éco Entreprises Québec pour le mois de janvier 2025 lors de la continuité de son contrat privé actuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu d'autoriser la signature de l'entente financière avec Éco Entreprises Québec relativement à la collecte et au transport de matières résiduelles pour le mois de janvier 2025.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session extraordinaire du 21 novembre 2024 / November 21, 2024, extraordinary sitting**

## **LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ ,  
appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que cette session  
extraordinaire soit levée.